



## **DEUX-TIERS DE LA DETTE SOCIALE AMORTIE A FIN 2019**

**Soit 171,2 milliards d'euros de dette sociale amortie depuis 1996,  
dont 16 milliards d'euros en 2019**

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, dresse le bilan de l'année 2019 écoulée et annonce son programme de financement pour l'année 2020.

En 23 ans, la CADES a refinancé et amorti plus de 170 milliards d'euros de dette sociale représentant deux-tiers de la dette reprise depuis 1996 soit 260,5 milliards d'euros. Cette performance traduit l'efficacité des mécanismes et confirme le fort intérêt que portent les investisseurs domestiques et internationaux pour sa signature.

### **Un programme de financement global de 4 milliards d'euros en 2019**

En 2019, la CADES a réalisé un programme de financement à moyen et long terme d'un montant de 3 milliards d'euros.

Sur la période, la CADES a notamment clôturé dans d'excellentes conditions deux augmentations de souche d'emprunts de référence en euros uniquement, mobilisant à chaque fois un nombre significatif d'investisseurs domestiques et internationaux en quelques heures seulement.

La première émission a été réalisée le 25 janvier pour un montant de 2,5 milliards d'euros. Il s'agit d'un abondement de la souche 0,125 % à échéance octobre 2023 émise au mois de juin 2018 (1 milliard) et déjà augmenté de 250 millions en octobre 2018 pour un encours total de 3,75 milliards d'euros.

Le 25 juin un autre abondement de 500 millions d'euros de la souche 0,5 % à échéance mai 2023 a été lancé. La souche émise en janvier 2015 pour un montant de 3 milliards et offre désormais un encours total de 4,35 milliards d'euros.

A court terme, la CADES a émis sur les marchés monétaires internationaux des papiers commerciaux libellés en euros et en dollars pour un montant total de 5,7 milliards d'euros.

### **Un programme indicatif de financement de 4 milliards d'euros pour 2020**

Pour 2020, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) a fixé l'objectif d'amortissement de la CADES à 16,7 milliards d'euros (contre 16 milliards d'euros en 2019 et 15,4 milliards d'euros en 2018).

Le programme à moyen et long terme s'élèvera à 3 milliards d'euros soit un montant identique à celui de 2018 et 2019.

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer, directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*

La CADES projette d'émettre au cours de l'année 2020 des papiers commerciaux à court terme, libellés en euros et en devises, pour un montant indicatif total de 12 milliards d'euros pour viser au 31 décembre 2020 un encours de 1 milliard d'euros.

## **La loi de financement de la sécurité sociale pour 2020**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 a supprimé la reprise de dette de 15 milliards d'euros ainsi que l'augmentation de l'affectation de CSG (contribution sociale généralisée) associée prévues par la LFSS pour 2019. A la fin de 2020, la dette restant à amortir estimée sera de 72,5 milliards euros.

La CADES confirme ainsi sa trajectoire d'amortissement avec un horizon d'apurement total de sa dette au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Elle continuera d'assurer le service des emprunts jusqu'à leur échéance tout au long de l'année 2025 grâce à la trésorerie accumulée.

## **A propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie et des Finances et des ministres chargés de la Sécurité Sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

## **CADES REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Geneviève Gauthey  
Responsable de la communication  
01 40 04 15 41  
genevieve.gauthey@cades.fr

**Relations presse**  
Isabelle Dray  
01 56 88 11 29  
idray@actifin.fr



**Relations investisseurs**  
Alexandre Commerot  
01 56 88 11 11  
acommerot@actifin.fr

### **AVERTISSEMENT**

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,  
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*